

RAPPORT ANNUEL 2019 – 2020

Autorité aéroportuaire du nord
du Nouveau-Brunswick inc.



Aéroport régional de
Bathurst
Regional Airport

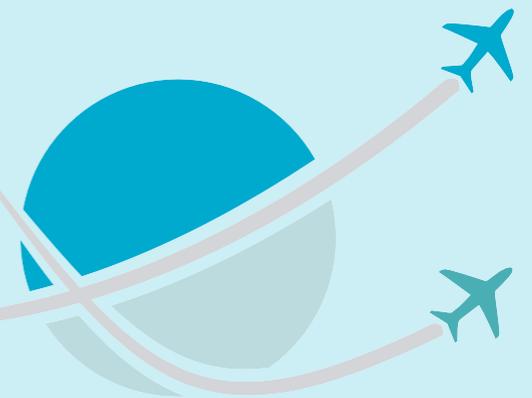




RAPPORT ANNUEL 2019 – 2020

Autorité aéroportuaire du nord du Nouveau-Brunswick inc.

Aéroport régional de **Bathurst** Regional Airport



Mission

Offrir une gamme de services aéroportuaires accessible, sécuritaires, fiables et rentables.

Vision

Devenir une autorité aéroportuaire de premier plan dans le nord du Nouveau-Brunswick..

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU PDG



PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SHAWN PATTERSON

L'Aéroport régional de Bathurst est l'un des seuls grands aéroports du Nouveau-Brunswick qui accueille le trafic commercial de passagers (Bathurst, Moncton, Fredericton et Saint John). Ce lien essentiel dans le nord de notre province est un important pilier de la viabilité économique et de la durabilité de notre région.

À la fin de 2019, l'aéroport venait de terminer un agrandissement modernisé de son aérogare, d'embaucher un nouveau directeur général et de procéder à un important prolongement de piste. Ces rénovations devaient permettre l'arrivée d'avions plus gros et fournir une installation efficace pour répondre à l'augmentation du nombre de passagers qui en découlaient. Les défis de la construction et de l'expansion étant bien derrière nous, l'accent a été mis sur l'amélioration de la croissance future rendue possible par ces améliorations des infrastructures.

Cependant, l'exercice de 2019-2020 a entraîné un défi sans précédent pour le secteur de l'aviation dans son ensemble. Bien que les entreprises en général aient été touchées par la pandémie, les restrictions de voyage et les quarantaines ont complètement décimé le trafic de passagers aériens. En mars dernier, Air Canada a donc annulé tous les vols réguliers de notre station qui, à ce jour, est toujours sans transporteur

aérien. En tant qu'entité à but non lucratif, financée uniquement par les revenus provenant des passagers, une pression excessive s'exerce sur nos ressources financières. En raison surtout de l'isolement de 14 jours imposé au Canada atlantique, notre région a été plus sévèrement touchée par les pertes de services aériens qu'ailleurs au pays.

Malgré l'absence de vols réguliers pour générer des revenus, l'Aéroport régional de Bathurst a maintenu ses activités, principalement pour assurer la continuité des vols essentiels de l'ambulance aérienne. Notre aéroport a également fourni des services de vols nolisés pour les travailleurs en rotation et de vols de formation pour le Moncton Flight College et les militaires canadiens, de même que des services d'exploration minière et de protection contre les incendies de forêt. Chaque dépense d'exploitation a été examinée dans un souci d'efficacité, et avec l'aide des représentants du programme de subventions salariales créé pour répondre à la COVID-19, conjuguée aux efforts de notre équipe, nous avons vu à ce que les opérations puissent être maintenues jusqu'en 2021.

L'aéroport régional de Bathurst a entamé des discussions avec d'autres transporteurs aériens afin de fournir des services dès que les conditions commerciales et sanitaires permettront de le faire en toute sécurité. Des négociations sont en cours. Des efforts importants ont également été déployés pour trouver des sources futures de revenus et d'éventuelles opérations de transport de marchandises. Le vaccin, en voie de distribution, est un signe encourageant qu'une reprise progressive est en vue.

Notre organisation tient à exprimer sa sincère reconnaissance à ses clients, à ses partenaires, aux membres de son équipe et à ses sympathisants. Nous remercions tout particulièrement notre ancien président, René Legacy, pour ses années de dévouement et nous lui souhaitons de s'épanouir dans ses nouveaux projets. Nous sommes très reconnaissants pour les discussions en cours avec les gouvernements provincial et fédéral, les conseils fournis par les députés provinciaux et le député fédéral de notre localité et le soutien des municipalités et des districts de services locaux environnants. Il est important de reconnaître les voisins de notre aéroport qui collaborent avec nous pour faire en sorte que la piste d'atterrissage soit sécuritaire et sans obstruction pour les avions en

autorisant les travaux d'abattage d'arbres sur leur propriété. Le conseil d'administration a joué un rôle crucial tout au long de la pandémie, grâce à son large éventail de compétences et de connaissances. Nous tenons à le remercier de son dévouement continu. Nous remercions en dernier lieu les employés de l'Aéroport régional de Bathurst de leur engagement et des efforts extraordinaires qu'ils déploient pour assurer la sécurité des opérations malgré les défis posés par la pandémie.

La reprise prendra du temps dans le secteur aérien, mais nous sommes convaincus que l'Aéroport régional de Bathurst continuera d'être un atout pour le milieu des affaires local et constituera un lien essentiel pour réunir les familles qui ont été longtemps séparées par les restrictions liées à la COVID-19.

Cordialement,


Shawn Patterson
Président du conseil
d'administration


Jamie DeGrace
PDG



STATISTIQUES DES PASSAGERS



STATISTIQUES SUR LE NOMBRE DE PASSAGERS AVRIL 2019 À MARS 2020



PASSAGERS PAR ANNÉE FINANCIÈRE



GOUVERNANCE

Chaque membre du conseil d'administration est nommé pour un mandat de trois ans et peut rester en fonction au conseil pendant un maximum de neuf ans. Le conseil d'administration se réunit cinq fois par année. En plus d'assister aux réunions ordinaires, les membres du conseil font parties de divers comités qui se réunissent au gré des besoins. Voici la liste des comités actuels :

- Comité exécutif
- Comité du développement des affaires
- Comité des finances et de la vérification
- Comité de la gouvernance
- Comité des ressources humaines





COMITÉ EXÉCUTIF

Membres : Shawn Patterson
Todd Pettigrew
Marie Larivière
Nadine LeBlanc

Mandat : Tous les comités jouent un rôle actif dans les activités de l'aéroport, mais le comité de direction est seulement convoqué lorsque des décisions doivent être prises d'urgence entre les réunions ordinaires du conseil d'administration.

COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES

Membres : Shawn Patterson
Todd Pettigrew
Marie Larivière
Yannick Mainville

Mandat : Le comité de développement des affaires cerne de nouvelles possibilités d'affaires pour l'Autorité aéroportuaire du nord du Nouveau-Brunswick qui sont complémentaires au rôle d'exploitant d'aéroport et de promoteur immobilier de l'Autorité. Cette responsabilité peut comprendre la planification stratégique et la fourniture de conseils à la haute direction ou au conseil d'administration sur diverses possibilités d'affaires liées aux opérations aéroportuaires, à l'aménagement de terrain, à la prestation de services aux fournisseurs de services réguliers de transport de passagers ou à l'aviation en général.

COMITÉ DES FINANCES ET DE LA VÉRIFICATION

Membres : Shawn Patterson
Nadine LeBlanc
Vincent Poirier
Alain Guitard

Mandat : Le comité des finances et de la vérification a la responsabilité d'examiner le plan d'affaires de l'Autorité et de recommander son approbation au conseil. Le plan d'affaires comprend les plans opérationnels, de même que les budgets des opérations, des revenus et des dépenses en capital. Le comité prend l'initiative d'établir des politiques et des procédures financières et administratives pour assurer la durabilité et la croissance de la société.

COMITÉ DE GOUVERNANCE

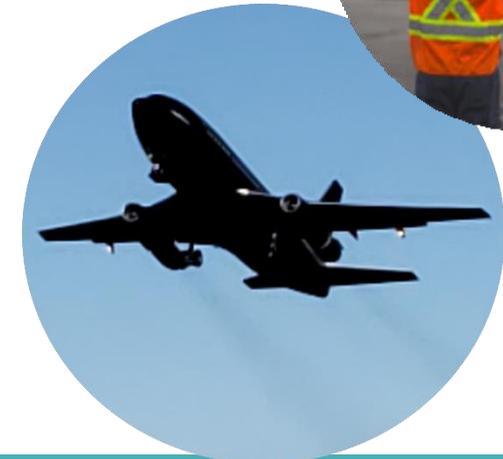
Membres : Shawn Patterson
Jeff David
Vincent Poirier

Mandat : Le Comité de gouvernance se concentre sur la gouvernance du conseil d'administration afin d'améliorer la performance globale de l'AANNB. Son objectif est d'évaluer l'efficacité du conseil pour faire des recommandations et d'établir un processus pour trouver des administrateurs, les recruter, les nommer et assurer leur perfectionnement continu.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Membres : Shawn Patterson
Marie Larivière
Alain Guitard
Jeff David
Yannick Mainville

Mandat : La fonction principale du comité des ressources humaines est d'assurer la direction et l'orientation du conseil d'administration et de la haute direction sur toute question concernant la dotation en personnel, les conditions de travail, la protection et la sécurité des employés, et les relations entre les employés et les directeurs.





ÉQUIPE - AUTORITÉ AÉROPORTUAIRE DU NORD DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Conseil d'administration

Shawn Patterson: Président
Todd Pettigrew: Vice-président
Nadine LeBlanc: Trésorier
Marie Larivière: Secrétaire
Jeffrey David: Membre du conseil d'administration
Alain Guitard: Membre du conseil d'administration
Vincent Poirier: Membre du conseil d'administration
Yannick Mainville: Membre du conseil d'administration

Administration

Selena Vienneau: Gestionnaire des affaires réglementaires
Nathalie Vienneau: Gestionnaire des opérations et des installations
Normand Pitre: Chef d'équipe
Roxanne McRae: Comptable administratif
Jamie DeGrace: Pdg

Opérations

Kenneth Luce
Denis Duguay
Eric Martel

Agents de rampe

Denis Lanteigne
Mark White
Zachary Saulnier

Opérations de neige

Kyle Ward
Claude Duguay
Evan Arseneau

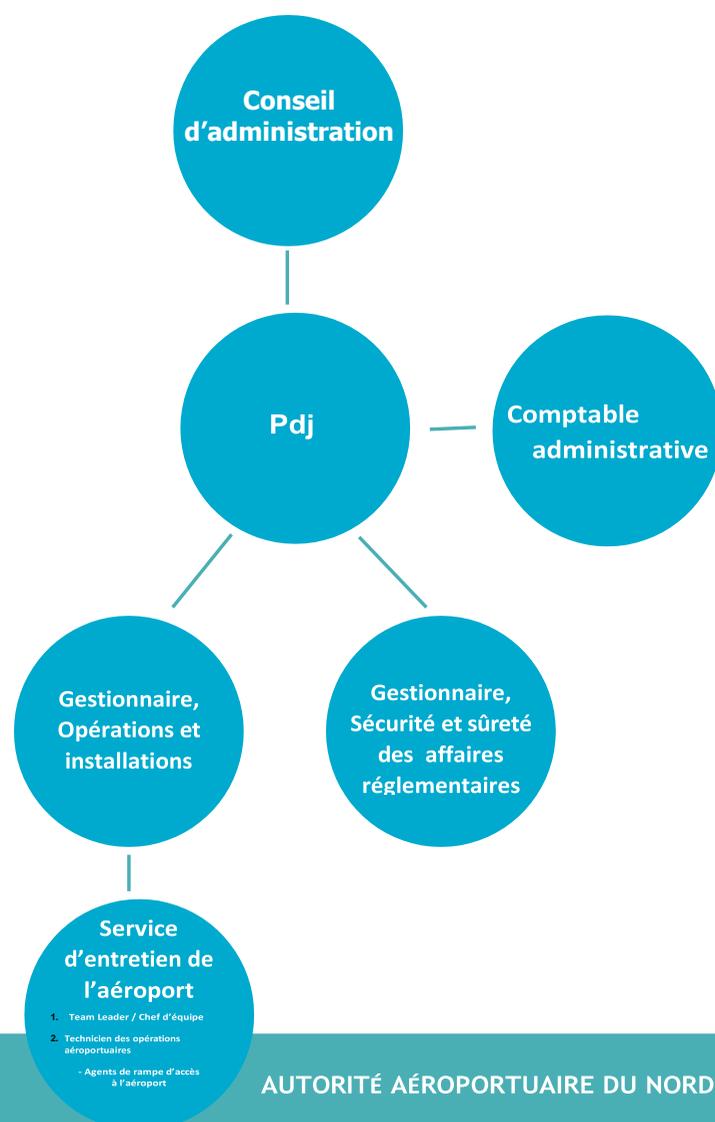




CODE DE CONDUITE DES DIRECTEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tous les administrateurs de l'Autorité doivent se conformer à un code de conduite et à des règlements concernant les conflits d'intérêts. Ces règlements exigent que les administrateurs évitent toute situation constituant un conflit d'intérêts.

ORGANIGRAMME DE L'AUTORITÉ AÉROPORTUAIRE DU NORD DU NOUVEAU-BRUNSWICK



SALAIRES ET RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2019-2020

Les salaires combinés de l'équipe de la haute direction (directeur général, directrice des opérations et des installations, directrice des affaires réglementaires, comptable administrative) s'élevaient à 376 703 \$.

Lorsque l'ampleur de la pandémie est devenue évidente, le conseil, même s'il se réunissait beaucoup plus souvent, a choisi de renoncer à toute rémunération pour ses services.

L'Autorité est tenue de déclarer tous les contrats d'une valeur supérieure à 75 000 \$ non conclus à l'issue d'un processus public d'appel d'offres concurrentiel. Aucun contrat excédant ce montant n'a été attribué au cours de l'exercice.



RETROUVEZ-NOUS EN LIGNE



Sur notre site Web
www.airbathurst.com



Sur Facebook
Aéroport régional de Bathurst



SIÈGE SOCIAL

Autorité aéroportuaire du nord du Nouveau-Brunswick

2929, Route 180
South Tetagouche (Nouveau
Brunswick) E2A 7B9

CONSEILS JURIDIQUES

Droit JURIS Law

678, rue Champlain
Dieppe (Nouveau
Brunswick) E1A 1P5

Cox & Palmer

Blue Cross Centre
Suite 500, 644 Main Street
Moncton, NB E1C 1E2

VÉRIFICATEURS

EPR - Bathurst

1935, avenue St. Peter
Bathurst (Nouveau
Brunswick) E2A 7J5

INVESTISSEMENTS ET SERVICES FINANCIERS

UNI Coopération financière

1215, avenue St. Peter
Bathurst (Nouveau
Brunswick) E2A 3A2

Assante Financial Management Ltd.

276, rue Marie
Beresford (Nouveau
Brunswick) E8K 1P8

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	15
Fonds d'administration	
Bilan	17
État des revenus, dépenses et surplus	18
Annexe complémentaire des revenus	19
Annexe complémentaire des dépenses	20
Fonds de capital	
Bilan	23
État des dépenses et investissements en capital	24
État des financements de capital	25
Fonds de réserve et de fiducie	
Bilan	26
État des revenus et dépenses	27
Bilan combiné	28
Notes complémentaires aux états financiers	29





BATHURST / PÉNINSULE

COMPTABLES
PROFESSIONNELS AGRÉÉS
CHARTERED PROFESSIONAL
ACCOUNTANTS

BATHURST

1935, av. St. Peter Avenue
Suite 100
Bathurst, NB E2A 7J5

Tél./Té. : (506) 548-1984
Télex/Fax : (506) 548-0904

eprbat@eprbathurst.ca
www.epr.ca

PÉNINSULE

43, boul. St-Pierre Ouest
Caraquet, NB E1W 1B6

Tél./Té. : (506) 727-2010
Télex/Fax : (506) 727-2088

eprpeninsule@eprbathurst.ca
www.epr.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de L'Autorité Aéroportuaire du Nord du NB Inc. / Northern New Brunswick Airport Authority Inc.,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers non-consolidés de L'Autorité Aéroportuaire du Nord du NB Inc. / Northern New Brunswick Airport Authority Inc. (« l'entité »), qui comprennent les bilans des fonds d'administration, de réserve et de fiducie et de capital non-consolidé au 31 mars 2020, et les états non-consolidés des revenus et dépenses du fonds d'administration et de réserve et de fiducie, ainsi que l'état des dépenses et investissements en immobilisations et des financements du fonds de capital, pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations.

À notre avis, les états financiers non-consolidés ci-joint donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2020, ainsi que des résultats non-consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie non-consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les entités du secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non-consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de L'Autorité Aéroportuaire du Nord du NB Inc. / Northern New Brunswick Airport Authority Inc. conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers non-consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers non-consolidés conformément aux normes comptables pour les entités du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non-consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non-consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non-consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers non-consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

EPR - Bathurst / Péninsule

EPR - BATHURST / PÉNINSULE
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Bathurst, Nouveau-Brunswick
2 septembre 2020

Associés - Partners
*André J. Dooret, CPA, CGA
*Denis St-Pierre, FCPA, FCGA
*Gilles Desautels, CPA, CA
*Mylène Rivest St-Pierre, CPA, CGA

Un cabinet indépendant membre du Groupe EPR Canada Inc. / An Independent Member Firm of EPR Canada Group Inc.

* Dénoms corporation professionnelle - Dénoms Professionnel Corporations

L'AUTORITÉ AÉROPORTUAIRE DU NORD DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.
NORTHERN NEW BRUNSWICK AIRPORT AUTHORITY INC.
BILAN NON CONSOLIDÉ - FONDS D'ADMINISTRATION
AU 31 MARS 2020

2

	2020	2019
ACTIFS		
ACTIFS À COURT TERME		
Encaisse	5 260 \$	372 099 \$
Débiteurs	104 964	279 166
À recevoir du Fonds de réserve	135 217	-
Stocks	58 507	28 080
Frais payés d'avance	83 458	80 324
	387 406	759 669
INVESTISSEMENTS (note 3)	2 576	2 576
	389 982 \$	762 245 \$
PASSIFS ET SURPLUS		
PASSIFS À COURT TERME		
Découvert bancaire	110 472 \$	- \$
Emprunt à demande (note 5)	30 000	-
Créditeurs et charges à payer	68 440	137 999
Sommes à payer à des agences gouvernementales	69 377	130 165
À payer au Fonds de capital	435 760	359 053
À payer au Fonds de réserve	-	14 783
	714 049	642 000
SURPLUS (DEFICIT)		
Solde, début de l'exercice	120 245	304 640
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(459 660)	162 106
Surplus (déficit) de l'avant-dernier exercice	15 348	(346 501)
	(324 067)	120 245
	389 982 \$	762 245 \$

Événement subséquent (note 9)

APPROUVÉ PAR :

Directeur :

Directeur :

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.



L'AUTORITÉ AÉROPORTUAIRE DU NORD DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.
NORTHERN NEW BRUNSWICK AIRPORT AUTHORITY INC.
ÉTAT NON CONSOLIDÉ DES REVENUS ET DÉPENSES
FONDS D'ADMINISTRATION
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

3

	Budget	2020	2019
REVENUS			
Locations (page 4)	114 600 \$	95 931 \$	107 339 \$
Frais d'usagers (page 4)	2 250 000	2 296 068	2 387 038
Divers	500	3 170	4 219
Subventions	-	-	9 804
Surplus (déficit) de l'avant-dernier exercice	-	(15 348)	346 501
	2 365 100	2 379 821	2 854 901
DÉPENSES			
Administration (page 5)	870 106	965 883	766 505
Système pétrolier (page 5)	740 000	615 498	771 185
Garage (page 5)	44 000	20 359	24 886
Opérations (page 5)	310 926	228 407	299 291
Service de bagages (page 6)	94 737	139 260	140 295
Piste et terrains (page 6)	312 500	257 549	247 912
Sécurité (page 6)	43 824	19 876	47 913
Déneigement (page 6)	236 461	324 869	300 900
Aérogare (page 6)	50 000	110 736	74 119
Autres (page 7)	57 000	14 675	1 604
Services financiers (page 7)	62 782	142 369	18 185
	2 822 336	2 839 481	2 692 795
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(457 236) \$	(459 660) \$	162 106 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.



L'AUTORITÉ AÉROPORTUAIRE DU NORD DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.
NORTHERN NEW BRUNSWICK AIRPORT AUTHORITY INC.
ANNEXE COMPLÉMENTAIRE DES REVENUS - FONDS D'ADMINISTRATION
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

4

	Budget	2020	2019
LOCATIONS			
Espace publicitaire	18 000 \$	- \$	- \$
Bails de terrain	4 000	6 489	4 336
Location de bureau	92 600	89 442	103 003
	114 600 \$	95 931 \$	107 339 \$
FRAIS D'USAGERS			
Frais d'opération de l'aéroport	855 000 \$	733 880 \$	827 399 \$
Stationnement	95 000	78 635	34 316
Vente de combustible	1 000 000	1 218 733	1 265 644
Service aux avions	80 000	64 300	65 105
Frais pour l'usage de l'aérogare	220 000	200 520	194 574
	2 250 000 \$	2 296 068 \$	2 387 038 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

L'AUTORITÉ AÉROPORTUAIRE DU NORD DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.
NORTHERN NEW BRUNSWICK AIRPORT AUTHORITY INC.
ANNEXE COMPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES - FONDS D'ADMINISTRATION
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

5

	Budget	2020	2019
ADMINISTRATION			
Publicité	31 750 \$	27 183 \$	43 233 \$
Frais AIF	25 650	14 642	24 770
Mauvaises créances	19 000	38 374	238
Assurance	29 994	34 479	24 493
Divers	-	1 427	15 069
Fourniture de bureau et papeterie	25 000	29 396	55 904
Per diem des directeurs	37 950	29 506	2 406
Honoraires professionnels	136 700	158 572	136 383
Taxes et permis	19 250	18 410	17 591
Télécommunications	18 000	24 959	20 844
Réunions et déplacements	15 000	18 503	15 921
Salaires et avantages sociaux	466 812	471 689	409 653
Services contractés	45 000	98 743	-
	870 106 \$	965 883 \$	766 505 \$
SYSTÈME PÉTROLIER			
Pétrole en vrac	740 000 \$	607 035 \$	759 883 \$
Entretien et réparation	-	8 463	11 302
	740 000 \$	615 498 \$	771 185 \$
GARAGE			
Divers	- \$	- \$	8 451 \$
Entretien et réparation	44 000	20 359	7 640
Électricité	-	-	8 795
	44 000 \$	20 359 \$	24 886 \$
OPÉRATIONS			
Salaires et avantages sociaux	310 926 \$	228 407 \$	299 291 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

L'AUTORITÉ AÉROPORTUAIRE DU NORD DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC. 6
 NORTHERN NEW BRUNSWICK AIRPORT AUTHORITY INC.
 ANNEXE COMPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES - FONDS D'ADMINISTRATION
 EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	Budget	2020	2019
SERVICE DE BAGAGES			
Divers	- \$	- \$	16 573 \$
Salaires et avantages sociaux	94 737	139 260	123 722
	94 737 \$	139 260 \$	140 295 \$
PISTE ET TERRAINS			
Entretien et réparation	312 500 \$	254 175 \$	233 094 \$
Dépenses de véhicules	-	3 374	14 818
	312 500 \$	257 549 \$	247 912 \$
SÉCURITÉ			
Salaires et avantages sociaux	43 824 \$	19 876 \$	47 913 \$
DÉNEIGEMENT			
Entretien et réparation	- \$	144 385 \$	134 278 \$
Déblaiement de neige et de glace	120 000	50 658	28 152
Salaires et avantages sociaux	116 461	129 826	138 470
	236 461 \$	324 869 \$	300 900 \$
AÉROGARE			
Électricité	50 000 \$	74 386 \$	58 356 \$
Entretien et réparation	-	23 486	2 367
Fournitures	-	12 864	13 396
	50 000 \$	110 736 \$	74 119 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

L'AUTORITÉ AÉROPORTUAIRE DU NORD DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC. 7
 NORTHERN NEW BRUNSWICK AIRPORT AUTHORITY INC.
 ANNEXE COMPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES - FONDS D'ADMINISTRATION
 EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	Budget	2020	2019
AUTRES			
Phare non directionnel	- \$	- \$	1 604 \$
Projets spéciaux	57 000	14 675	-
	57 000 \$	14 675 \$	1 604 \$
SERVICES FINANCIERS			
Intérêts et frais bancaires	12 000 \$	21 480 \$	18 185 \$
Intérêts sur la dette à long terme	50 782	53 485	-
Intérêts sur la dette à court terme	-	23 821	-
Remboursement de la dette à long terme	-	43 583	-
	62 782 \$	142 369 \$	18 185 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

L'AUTORITÉ AÉROPORTUAIRE DU NORD DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC. 8
 NORTHERN NEW BRUNSWICK AIRPORT AUTHORITY INC.
 BILAN NON CONSOLIDÉ - FONDS DE CAPITAL
 AU 31 MARS 2020

	2020	2019
ACTIFS		
ACTIFS À COURT TERME		
Encaisse	59 012 \$	686 487 \$
Débiteurs	140 611	280
Sommes à recevoir du Fonds d'administration	435 760	359 053
	635 383	1 045 820
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)		
	2 544 805	2 813 878
	3 180 188 \$	3 859 698 \$
PASSIFS ET SOLDE DE FONDS		
PASSIFS À COURT TERME		
Emprunt à demande	-	1 990 151 \$
Créditeurs et charges à payer	-	5 971
Sommes à payer au Fonds de réserve et de fiducie	200 000	700 000
Dette échéant au cours du prochain exercice (note 6)	67 629	-
	267 629	2 696 122
DETTE À LONG TERME (note 6)		
	1 878 939	-
	2 146 568	2 696 122
SOLDE DE FONDS		
INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES (page 9)		
	1 033 620	1 163 576
	3 180 188 \$	3 859 698 \$

APPROUVÉ PAR :

Directeur :

Directeur :

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.



L'AUTORITÉ AÉROPORTUAIRE DU NORD DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC. 9
 NORTHERN NEW BRUNSWICK AIRPORT AUTHORITY INC.
 ÉTAT NON CONSOLIDÉ DES DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS EN CAPITAL
 EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	2020	2019
REVENUS		
Remboursement de la dette à long terme	43 583 \$	- \$
	43 583	-
DÉPENSES		
Amortissement	173 539	89 873
Frais bancaires	-	56 824
Perte sur cession des immobilisations	-	19 907
	(129 956) \$	(166 604) \$
Insuffisance des revenus sur les dépenses		
INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Solde, au début de l'exercice	1 163 576 \$	1 330 180 \$
Ajouter :		
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	(129 956)	(166 604)
	1 033 620 \$	1 163 576 \$
SOLDE, à la fin de l'exercice		

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.



L'AUTORITÉ AÉROPORTUAIRE DU NORD DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC. 10
 NORTHERN NEW BRUNSWICK AIRPORT AUTHORITY INC.
 ÉTAT NON CONSOLIDÉ DES FINANCEMENTS DE CAPITAL
 EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	2020	2019
PROVENANCE DES FONDS		
Subvention reçue	449 059 \$	- \$
Produit d'un prêt	1 990 151	-
Remboursement de la dette à long terme	43 583	-
Financement temporaire, fin de l'exercice précédent		
Sommes à recevoir du Fonds d'administration	359 053	61 646
Encaisse	686 487	-
Débiteurs	280	-
	3 528 613 \$	61 646 \$
AFFECTATIONS		
Achats d'immobilisations corporelles	353 525 \$	61 646 \$
Remboursement de la dette à long terme	43 583	-
Sommes à payer au Fonds de réserve et de fiducie	500 000	-
Financement temporaire, fin de l'exercice		
Sommes à recevoir du Fonds d'administration	435 760	-
Encaisse	59 012	-
Débiteurs	140 611	-
Financement temporaire, fin de l'exercice précédent		
Emprunt à demande	1 990 151	-
Créditeurs et charges à payer	5 971	-
	3 528 613 \$	61 646 \$

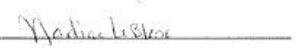
Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

L'AUTORITÉ AÉROPORTUAIRE DU NORD DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC. 11
 NORTHERN NEW BRUNSWICK AIRPORT AUTHORITY INC.
 BILAN NON CONSOLIDÉ - FONDS DE RÉSERVE ET DE FIDUCIE
 AU 31 MARS 2020

	2020	2019
ACTIFS		
Encaisse	1 147 736 \$	481 481 \$
À recevoir du Fonds d'opérations	-	14 783
À recevoir du Fonds de capital	200 000	700 000
	1 347 736 \$	1 196 264 \$
PASSIF ET RÉSERVE		
PASSIF À COURT TERME		
À payer au Fonds d'opérations	135 217 \$	- \$
RÉSERVE		
Fonds de réserve - Opération (page 12)	28 413	28 413
Fonds de réserve - Capital (page 12)	1 184 106	1 167 851
	1 212 519	1 196 264
	1 347 736 \$	1 196 264 \$

APPROUVÉ PAR :

Directeur : 

Directeur : 

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

L'AUTORITÉ AÉROPORTUAIRE DU NORD DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC. 12
 NORTHERN NEW BRUNSWICK AIRPORT AUTHORITY INC.
 ÉTAT NON CONSOLIDÉ DES REVENUS ET DÉPENSES - FONDS DE RÉSERVE ET DE FIDUCIE
 EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	Fonds de réserve		2020	2019
	Opération	Capital		
FONDS DE RÉSERVE ET DE FIDUCIE				
Solde, au début de l'exercice	28 413 \$	1 167 852 \$	1 196 265 \$	1 188 366 \$
Revenus :				
Intérêts	-	16 254	16 254	7 899
SOLDE, à la fin de l'exercice	28 413 \$	1 184 106 \$	1 212 519 \$	1 196 265 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.



L'AUTORITÉ AÉROPORTUAIRE DU NORD DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC. 13
 NORTHERN NEW BRUNSWICK AIRPORT AUTHORITY INC.
 BILAN NON CONSOLIDÉ COMBINÉ
 AU 31 MARS 2020

	2020	2019
ACTIFS		
ACTIFS À COURT TERME		
Encaisse	1 212 008 \$	1 540 068 \$
Débiteurs	245 575	279 446
Inventaire	58 507	28 080
Frais payés d'avance	83 458	80 324
	1 599 548	1 927 918
INVESTISSEMENTS (note 3)	2 576	2 576
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	2 544 805	2 813 878
	4 146 929 \$	4 744 372 \$
PASSIFS ET SURPLUS		
PASSIFS À COURT TERME		
Découvert bancaire	110 472 \$	- \$
Emprunt à demande (note 5)	30 000	1 990 151
Créditeurs et charges à payer	68 440	143 971
Sommes à payer à des agences gouvernementales	69 377	130 165
Dettes échéant au cours du prochain exercice (note 6)	67 629	-
	345 918	2 264 287
DETTE À LONG TERME (note 6)	1 878 939	-
	2 224 857	2 264 287
SURPLUS		
Investissement en immobilisations corporelles (page 8)	1 033 620	1 163 576
Surplus (déficit) du fonds d'administration (page 2)	(324 067)	120 245
Fonds de réserve et de fiducie (page 11)	1 212 519	1 196 264
	1 922 072	2 480 085
	4 146 929 \$	4 744 372 \$

APPROUVÉ PAR :

Directeur : 

Directeur : 

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.



1. NATURE DES OPÉRATIONS

L'autorité coordonne les activités de l'aéroport régional de Bathurst, Nouveau-Brunswick. L'Autorité est un organisme sans but lucratif et est exonéré d'impôt sur le revenu en vertu de la *Loi sur l'impôt*.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers reposent sur les observations de l'administration présentées conformément aux principes comptables généralement reconnus pour les municipalités du Nouveau-Brunswick par le ministère des Gouvernements locaux en conformité avec la Loi des municipalités.

L'Autorité Aéroportuaire du Nord du Nouveau-Brunswick Inc. / Northern New Brunswick Airport Authority Inc. applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

a) Constatation des produits

Les revenus d'exploitation sont comptabilisés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice et sont constatés lorsqu'ils sont gagnés, c'est-à-dire lorsque :

- Les services sont fournis ou les produits sont livrés aux clients.
- Il y a une preuve évidente de l'existence d'un arrangement.
- Les montants sont fixes ou peuvent être déterminés.
- Notre capacité de recouvrer les montants est raisonnablement assurée.

b) Stock

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût dans le Fonds de capital. Les immobilisations corporelles sont amorties en utilisant des méthodes qui réduiront le coût original des immobilisations corporelles à leurs valeurs résiduelles basées sur leur durée de vie utilisant les taux suivants :

Bâtiments	4 - 10 %	Dégressif
Équipement et machinerie	10 - 55 %	Dégressif
Matériel roulant	30 %	Dégressif
Stationnement	8 %	Dégressif
Amélioration de la piste	8 %	Dégressif
Équipement de navigation pour la piste d'atterrissage	20 %	Dégressif
Équipement de déneigement	20 - 30 %	Dégressif

L'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisé dans le Fonds de capital. Les subventions reçues sont amorties en utilisant les mêmes taux que ceux des immobilisations corporelles s'y rapportant.

Pas d'amortissement sur les additions pour l'année d'acquisition.



2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

d) Subventions

Les subventions relatives aux immobilisations sont déduites du coût de ces dernières. Les subventions relatives aux charges sont comptabilisées en déduction de celles-ci.

e) Surplus / Déficit

L'autorité a adopté comme politique de budgéter dans les opérations de l'année courante tout surplus ou déficit de l'avant-dernier exercice.

f) Trésorerie et équivalent de trésorerie

La politique de l'autorité consiste à présenter dans la trésorerie et équivalent de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les emprunts bancaires sont considérés comme des activités de financement.

g) Utilisation d'estimation

La présentation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants et les notes aux états financiers. Ces estimations et hypothèses sont basées par la direction avec la meilleure de leurs connaissances des faits actuels et des actions futures de l'association. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

h) Régime de retraite

Les employés font partie d'un plan de pension à contributions déterminées pour lequel la responsabilité de l'autorité se limite à 4 % du gain ouvrant droit à une pension.

i) Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent la trésorerie et équivalent de trésorerie, les débiteurs, les frais payés d'avance, les crédateurs et charges à payer et les frais courus. En raison de leur échéance à court terme, tous les instruments financiers sont reportés à des montants correspondants approximativement à leur juste valeur.

j) Objectifs de la gestion du risque financier et politiques

Les politiques relatives à la gestion du risque font partie de la gestion globale des activités de l'entité, à l'instar des autres organismes sans but lucratif. La participation directe de l'autorité dans les activités quotidiennes contribue à déterminer les risques et les variations dans les attentes, ce qui entraîne des changements dans les activités de gestion du risque, dans les exigences et dans les actions. L'autorité ne prend pas part à des opérations de couverture afin de gérer le risque. Dans le cadre de la gestion globale des activités de l'autorité, la direction envisage d'éviter toute concentration indue des risques et pour ce faire, adopte des politiques de crédit et d'investissement adéquates afin de gérer l'exposition de l'organisme.



L'AUTORITÉ AÉROPORTUAIRE DU NORD DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.
NORTHERN NEW BRUNSWICK AIRPORT AUTHORITY INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

3. INVESTISSEMENT

	2020	2019
Gestion Ace Aviation Inc.	2 576 \$	2 576 \$

Le coût au 31 mars 2020 était de 4 240 \$.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2020		2019	
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Terrain	294 832 \$	- \$	294 832 \$	294 832 \$
Bâtiment - Transport aérien	5 553 744	628 313	4 925 431	4 762 402
Bâtiment - Déneigement	291 537	176 091	115 446	121 090
Équipement et machinerie	677 245	461 571	215 674	257 176
Matériel roulant	81 053	56 256	24 797	35 424
Stationnement	527 732	295 071	232 661	252 893
Amélioration de la piste	2 256 482	1 077 411	1 179 071	1 281 599
Équipement de navigation pour la piste d'atterrissage	2 402 155	2 369 350	32 805	41 007
Équipement de déneigement	1 297 124	1 183 283	113 841	142 301
	13 381 904	6 247 346	7 134 558	7 188 724
Moins subventions :				
Bâtiment - Transport aérien	3 527 325	156 111	3 371 214	3 043 912
Équipement et machinerie	38 994	36 888	2 106	2 633
Amélioration de la piste	2 256 482	1 077 411	1 179 071	1 281 599
Équipement de navigation pour la piste d'atterrissage	171 300	150 608	20 692	25 865
Équipement de déneigement	138 000	121 330	16 670	20 837
	6 132 101	1 542 348	4 589 753	4 374 846
	7 249 803 \$	4 704 998 \$	2 544 805 \$	2 813 878 \$

Durant l'exercice l'autorité a reçu des subventions pour un montant de 308 448 \$ et un recevable de 140 611 \$ pour un total de 449 059 \$. Ce montant a été appliqué au compte de subvention : Bâtiment - Transport aérien.

5. EMPRUNT À DEMANDE

L'autorité a une marge de crédit autorisée d'un montant de 150 000 \$, portant un taux d'intérêt préférentiel plus 0,75 % et garantie par un contrat de sûreté sur les actifs de l'aéroport. Au 31 mars 2020, un montant de 120 000 \$ était inutilisé.



L'AUTORITÉ AÉROPORTUAIRE DU NORD DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.
NORTHERN NEW BRUNSWICK AIRPORT AUTHORITY INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

6. DETTE À LONG TERME

	2020	2019
Caisse populaire acadienne Itée, prêt à terme, remboursable par versements mensuels de 12 133 \$, incluant les intérêts au taux de 4,07 %. Échéant en juillet 2024. Garantie par un contrat de sûreté sur les actifs de l'aéroport.	1 946 568 \$	- \$
	1 946 568	-
Dettes échéant au cours du prochain exercice	67 629	-
	1 878 939 \$	- \$

Les versements exigibles à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	2021	2022	2023	2024	2025	Renouvelable
	67 629 \$	70 433 \$	73 354 \$	76 395 \$	19 589 \$	1 639 167 \$

7. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'autorité reçoit la majorité de ses revenus de Air Canada. La continuité des opérations de l'aéroport dépend de la continuité de ce transporteur. Après la fin de l'exercice, Air Canada a cessé ses activités avec l'aéroport.

8. GESTION DE L'ACTIF NET

En matière de gestion de son actif net, l'objectif de L'Autorité Aéroportuaire du Nord du Nouveau-Brunswick Inc. / Northern New Brunswick Airport Authority Inc. est de poursuivre ses activités de manière durable tout en remplissant son mandat général. Il atteint son objectif en effectuant une gestion quotidienne rigoureuse de son flux de trésorerie et en surveillant régulièrement les recettes et les dépenses par rapport à ses budgets de fonctionnement et d'immobilisations annuels. Au besoin, l'Autorité Aéroportuaire du Nord du Nouveau-Brunswick Inc. / Northern New Brunswick Airport Authority Inc. intervient rapidement pour générer des recettes supplémentaires lorsque celles-ci ne respectent pas son budget et pour réduire les dépenses ou limiter des programmes lorsqu'il est impossible de trouver d'autres sources de revenus.

9. ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT

En mars 2020, la province du Nouveau-Brunswick a déclaré l'état d'urgence et a demandé aux gens de rester en confinement à la maison autant que possible suite à l'écllosion de la COVID-19. L'impact pour la société est encore incertain, puisque l'aéroport est un service essentiel. Pour le moment, il est impossible d'établir les pertes de revenus résultant de cette situation.





Autorité aéroportuaire du nord du Nouveau-Brunswick inc.
2929, route 180, Tetagouche Sud (N.-B.) E2A 7B9

Tél.: 506 549-5050

Fax: 506 549-5051

www.airbathurst.com